

ÉVOLUTIONS RÈGLEMENTAIRES

FICHE VARIABLE

SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

COLLÈGE DE PROSPECTIVE

CHANTIER INDUSTRIE



SYSTÈME DE VARIABLES

Cette fiche s'inscrit dans un système global de variables.

Les variables faisant l'objet d'une fiche sont celles identifiées lors des premières tables rondes du chantier prospectif comme porteuses d'évolutions majeures ayant un impact direct ou indirect sur l'industrie.

Chaque fiche rassemble, sauf exception, la documentation permettant de comprendre l'évolution passée, présente et future d'une variable.

Elle expose les dynamiques d'évolution (tendances, ruptures...), et propose quelques évolutions possibles (micro-scénarios travaillés en atelier).

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE GLOBAL

Croissance économique mondiale

Monnaie

Europe, Brexit

Production française

Export

Coûts de production

Intervention de l'Etat

Internationalisation

Ressources (énergie, matières...)

3. ÉVOLUTIONS RÈGLEMENTAIRES

Sécurité industrielle

Règlementations

Changements climatiques

2. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE

Servicialisation de l'industrie Modèles d'affaires Logistique et Supply Chain

4. ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

Capital humain

Attractivité régionale

Infrastructures

Environnement institutionnel,

économique, gouvernance

locale

Recherche et développement

5. ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Big Data

Intelligence Artificielle

Réalité augmentée

Cobotique

Fabrication additive

Internet des objets

Gestion de cycle de vie du

produit

6. ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Imaginaire de l'industrie

Tendances de consommation

TRAJECTOIRE DE LA VARIABLE

La sécurité industrielle vise à prévenir les risques inhérents à la production industrielle. Ces risques peuvent être de nature interne (les salariés, l'appareil de production) ou externe (les riverains, l'environnement).

Ainsi, selon l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) basé à Verneuil-en-Halatte (Oise), « la mise en œuvre de produits et/ou de procédés au sein d'une installation industrielle nécessite la réalisation par l'exploitant d'une étude de sécurité permettant de s'assurer de l'intégrité de son installation, de l'ensemble des personnes présentes au sein de son établissement, des riverains et de l'environnement naturel environnant ».

La règlementation spécifique liée à la sécurité industrielle permet à la fois de :

- soumettre certaines activités à autorisation administrative
- valider et contrôler les mesures de protection prises par l'entreprise
- protéger les zones environnantes par des normes s'intégrant dans les documents d'urbanisme locaux

La sécurité industrielle peut être considérée à court terme comme un coût pour l'entreprise car elle nécessite une organisation spécifique, des moyens humains et techniques dédiés. A moyen terme, il s'agit cependant de garantir le bon fonctionnement du site et les conditions de travail des salariés. Enfin, à plus long terme, la sécurité industrielle est nécessaire à l'acceptabilité des activités industrielles sur le territoire, que ce soit par les habitants et les collectivités locales.

Quand bien même l'ensemble des industries ne sont pas soumises à des normes strictes de sécurité industrielle et peuvent ne pas être polluantes, la sécurité industrielle peut être considérée comme un facteur d'évolution de l'industrie en général que ce soit en termes d'image, de confiance. Les indicateurs possibles :

- le poids de la règlementation à prendre en compte par les entreprises concernées (couts financiers et organisationnels pour l'entreprise),
- le nombre de sites classés ou SEVESO dans la région,
- le nombre d'incidents produits/signalés/évités.

PASSÉ > présent > futurs possibles

QUELLE A ÉTÉ L'ÉVOLUTION PASSÉE DE LA VARIABLE ?

La règlementation en matière de sécurité industrielle est née en 1982. Il s'agissait de ne plus voir se reproduire l'accident connu par la ville italienne de Seveso en 1976 (émission accidentelle de dioxine). On parle de directive européenne « SEVESO 1 ». Par la suite, cette règlementation a été renforcée par la directive dite SEVESO 2 (1996). La dernière directive dite « SEVESO 3 » a été adoptée en 2012.

Parallèlement, la catastrophe de l'usine AZF (Toulouse, 2001) a conduit à l'élaboration de la loi « Risques » du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Cette loi prévoit notamment la mise en place d'un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords de certaines installa-

tions industrielles à haut risque : le plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Cette évolution de la législation va dans le sens d'un renforcement des mesures et d'une adaptation de la règlementation aux nouveaux process et risques industriels. Elle conduit nécessairement à augmenter le nombre de normes à respecter ainsi qu'à augmenter les délais de mise en œuvre des activités industrielles.



PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE ?

La demande d'information du public est une dynamique majeure concernant l'évolution de la sécurité industrielle et va être amenée à se renforcer. En effet, on peut penser que l'opinion publique, suite à différents accidents industriels, devient plus exigeante vis-à-vis des activités industrielles. En effet, les catastrophes industrielles en France (AZF à Toulouse en 2001, Lubrisol à Rouen en 2019 ou encore, en région, Nitrochimie à Billy-Berclau (62) en 2003) ont un impact négatif sur l'acceptabilité du risque lié aux activités industrielles types SEVESO.

Cette attention des habitants, des populations en général, peut même s'étendre à toutes activités industrielles même non dangereuses mais étant sources de nuisances (trafic poids lourds, poussières, bruits, odeurs...) et conduire à refuser le développement d'activités industrielles.

Les conclusions du rapport sénatorial suite à l'incendie de l'entreprise Lubrizol insistent sur ce point et préconisent des formes de communication, lors d'un incident, comme dans le long terme.

Dans ce cas, la densité de population, l'étalement urbain et la proximité entre zones d'habitat et zones industrielles peut amener à des conflits importants.

D'autre part, les évolutions technologiques viennent modifier le risque industriel et sa gestion. En effet, les technologies et notamment l'intelligence artificielle permettent de développer de nouveaux outils de contrôle plus fiables, plus économes et plus réactifs. A l'inverse, le risque industriel, dans des industries de plus en plus connectées, doit intégrer la cybersécurité. En effet, la transformation numérique de l'industrie nécessite un renforcement de la sécurité du système afin de ne pas subir de conséquences physiques, environnementales et/ou financières importantes.

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ?

En Hauts-de-France, 163 sites SEVESO sont recensés (67 en seuil bas et 96 en seuil haut) soit 12% des établissements au niveau national. La région est la troisième région française en nombre d'établissements classés SEVESO seul haut (derrière Grand Est et Auvergne Rhône Alpes) (source Georisques - portail du ministère de la transition écologique et solidaire, 25/06/2020).

Les sites SEVESO sont répartis dans de nombreux territoires régionaux : Dunkerque, Amiens, ancien bassin minier, Oise. La densité de population est élevée en région Hauts-de-France avec 189 habitants par km² ce qui augmente la fréquence des cas de proximité entre industries et zones d'habitation.



PASSÉ > PRÉSENT > FUTURS POSSIBLES

QUELLES SONT LES INFLEXIONS ET RUPTURES QUI POURRAIENT MODIFIER LES DYNAMIQUES EN COURS ?

La demande de relocalisation d'activités industrielles afin de recréer des chaînes de valeur moins dépendantes de l'international tout comme la valorisation du « made in France » (notion de fierté) peuvent entrainer une meilleure acceptabilité de l'activité industrielle.

De la même manière, le développement technologique a un impact à la fois sur les risques et la gestion de ces risques. L'emploi de nouveaux procédés plus automatisés, la robotisation des usines et le développement de l'intelligence artificielle peuvent générer de nouveaux risques : pannes

en chaîne, dysfonctionnements graves tout en laissant un vide juridique quant à la responsabilité en cas d'incident. Ces technologies pourraient cependant permettre une meilleure sécurisation des sites et permettre de voir diminuer le nombre d'accidents.

A l'inverse, la survenance de nouveaux incidents industriels majeurs, la sensibilité à la qualité de l'environnement des ménages contribuera à voir adoptées des mesures plus contraignantes, voire restrictives vis-à-vis de toutes activités industrielles.

La règlementation actuelle venant principalement de directives européennes, si plusieurs pays venaient à sortir de l'Union Européenne, pourrait se développer une concurrence par le biais d'un moins disant en matière de sécurité industrielle. Cela pourrait faciliter des implantations dans ces pays.



MICRO-SCÉNARIOS

Elaborés en atelier, ces scénarios proposent un contenu de l'évolution possible de la variable étudiée, articulés à partir de trois hypothèses :

- une hypothèse basse (quelle évolution de la variable défavoriserait l'industrie régionale),
- une hypothèse haute (quelle évolution de la variable favoriserait l'industrie régionale),
- ainsi qu'un scénario s'inscrivant davantage dans une forme de continuité (hypothèse tendancielle).

TRANSPARENCE ET MEILLEURE GESTION DES RISQUES, LE RETOUR EN GRÂCE DE L'INDUSTRIE

Grâce au recours à l'intelligence artificielle et à une implication des opérateurs (remontées d'informations), les incidents industriels sont moins nombreux. Les industriels s'engagent à plus de transparence et valorisent progressivement une « valeur ajoutée verte » et voient ainsi leur image s'améliorer. Les consommateurs voient positivement cette meilleure traçabilité des circuits de production. In fine, cela leur permet de rendre les métiers industriels plus attractifs.

RISQUES RAISONNABLES ET MAINTIEN DE SPÉCIALISATIONS INDUSTRIELLES DES TERRITOIRES

La règlementation en matière de sécurité industrielle se renforce progressivement rendant l'implantation ou le maintien d'entreprises dans les territoires historiquement industriels. Les incidents sont peu fréquents et maîtrisés. Ces activités restent localisées dans les parcs d'activités situés en périphérie des agglomérations régionales.

OUI À L'INDUSTRIE... MAIS PAS DANS MON TERRITOIRE

Les efforts de relocalisation
d'industrie se heurtent à un refus de
nombreux territoires d'accueillir ce type
d'industries. De plus, suite à un ou plusieurs
incidents industriels, la règlementation se renforce. Au nom du risque industriel et considérant
que la région compte bien assez de sites dangereux,
les habitants font part de leur mécontentement.
Des recours sont intentés qui bloquent les développements ou implantations. Les élus locaux, alors
que la fiscalité tirée de ces sites est en baisse,
préfèrent attirer d'autres activités économiques. Certains industriels présents
peuvent envisager de nouvelles
implantations en Europe.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

- Après Lubrizol, les inspections des sites classés à risque industriel vont être renforcées, Le Monde 11 février 2020
- Commission d'enquête chargée d'évaluer l'intervention des services de l'État dans la gestion des conséquences environnementales, sanitaires et économiques de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, Sénat, 2019-2020
- Industrie 4.0 : Yumain lève 1,2 million d'euros pour prévenir les accidents grâce à l'IA



Date de publication : février 2021

Rédaction : Karen Maloingne - Ahlam Benlemselmi

Christophe Meulemans - Sylvie Delbart

Contact : collegedeprospective@hautsdefrance.fr

Retrouvez l'actualité et les publications du collège sur le site

de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 https://2040.hautsdefrance.fr

Photo page de couverture : © © Région Hauts-de-France